



Prairie

N°03

08/11/2016



www.limousin.synagri.com

<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Animateur filière

Stéphane CHAMPAGNOL
FDGDON 87

stephane.champagnol@fdgdon87.fr

Suppléance : FREDON Limousin
denis.tauron@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@alpc.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de
l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
ALPC Prairie édition Limousin
n°3 du 08/11/2016 »



Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur www.limousin.synagri.com et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Recevez le Bulletin édition « Limousin » de votre choix gratuitement sur
simple demande à nathalie.magnin@alpc.chambagri.fr

Ce qu'il faut retenir

Campagnol terrestre

Stabilisation des populations à de faibles densités sur la majeure partie de la région, malgré quelques rares parcelles encore relativement infestées sur la Xaintrie et le nord-est de la Corrèze.

Période actuelle (basses densités de populations) idéale pour la lutte : broyage des refus, piégeage, rotation de culture,...

Arrêté sur l'obligation de surveillance et de lutte contre le campagnol terrestre pris sur les communes de Saint-Privat, Saint-Julien-aux-Bois et Rilhac-Xaintrie en Corrèze.

Agissez maintenant ! En période de pic de pullulation, il est trop tard !



Taupe

Présence régulière sur la région.

Campagnol des champs

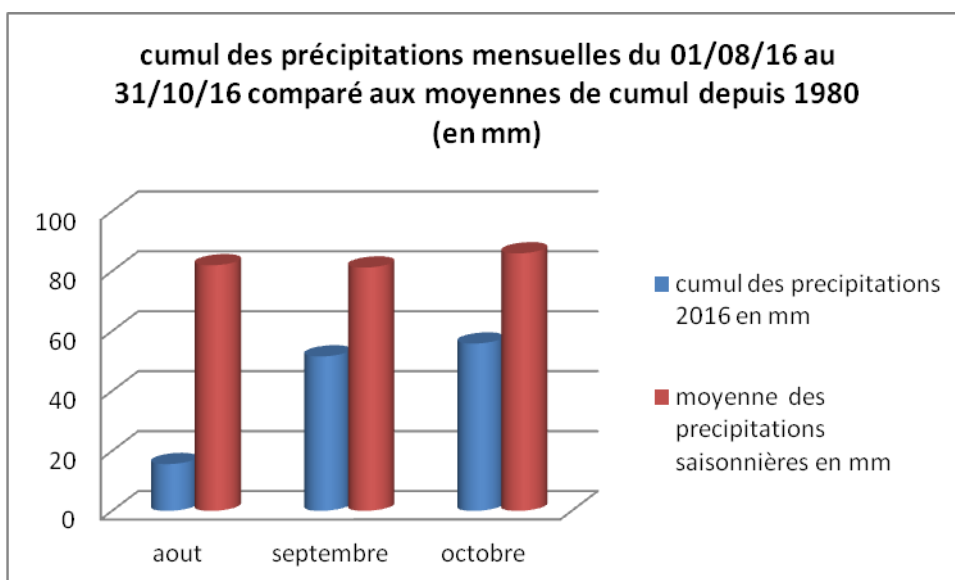
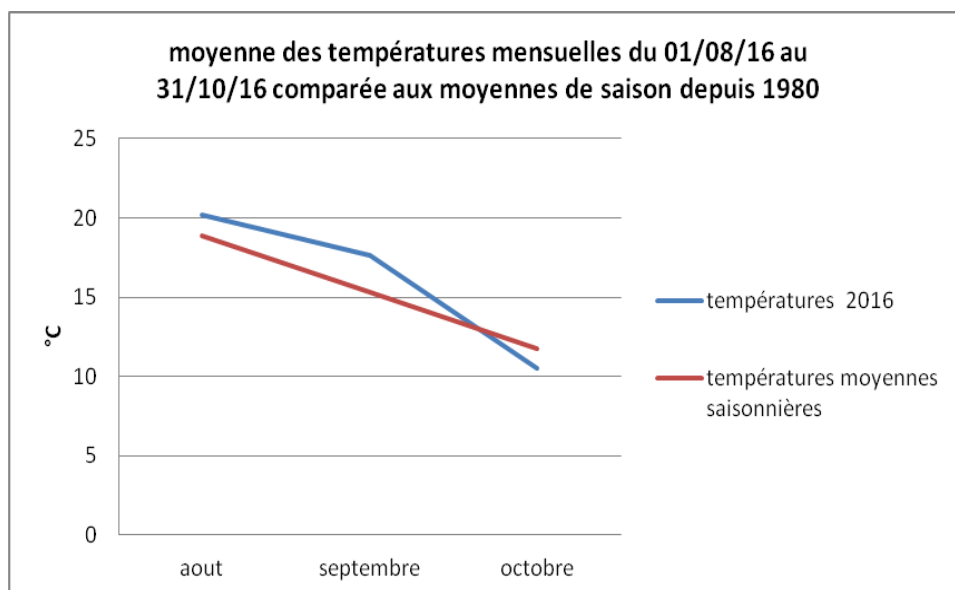
Effectifs stables sur la région.

Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) est rédigé par l'animateur filière suite à la synthèse des données remontées par les observateurs du réseau de surveillance Limousin.

Ce réseau s'appuie sur des parcelles de « référence » : il s'agit de prairies permanentes, préalablement identifiées et fixées, dont le suivi est normé et régulier, et sur lesquelles des observations sont réalisées au printemps (mars), à l'été et à l'automne (octobre). 77 parcelles de référence ont été observées à la mi-octobre 2016 en vue de l'élaboration de ce bulletin.

Le cas échéant des observations ponctuelles sont également effectuées en supplément, sur des parcelles non préalablement définies, dites "flottantes".

Point climatique (avril à juin 2016)



Sources : Moyenne des données météorologiques des stations du réseau de surveillance Limousin (Boussac, Magnac-Laval, Dun-le-Palestel, Verneuil S/ Vienne, Coussac-Bonneval, Lubersac, Naves, Objat).

On remarquera pour les températures des courbes très au-dessus des normales saisonnières les deux premiers mois de la période, alors que le mois d'octobre a été légèrement plus froid que la moyenne. Les précipitations montrent, elles, d'importants déficits sur l'ensemble de la période et notamment sur le mois d'août, avec des cumuls de précipitations n'atteignant pas 20 mm sur ce mois. Sur les trois mois, le cumul est de l'ordre de 120 mm alors qu'il devrait se situer aux alentours des 250 mm.

Etat de la végétation

Cet automne, les prairies du Limousin sont dans un état relativement dégradé. En effet, la sécheresse de cet été, combinée à des températures relativement élevées pour la période, ont mis à mal la végétation. Les quelques pluies de ces derniers jours n'ont pas permis de repousse franche de la strate herbacée. Même si les prairies ont reverdi dans certaines zones, le manque d'herbe est relativement important pour la saison.

Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*)

Éléments de biologie

La reproduction de l'espèce débute généralement en mars-avril et se poursuit jusqu'en septembre - octobre. Cependant, avec les hivers doux que nous avons subis depuis plusieurs années, il semble que la reproduction se soit poursuivie même au cœur de l'hiver.

Rappel sur la morphologie

Le campagnol terrestre **ou rat taupier** est souvent confondu avec certaines espèces de rongeurs présentes dans nos campagnes et notamment avec le campagnol des champs.

Source schéma : note technique campagnols - Ecophyto Limousin

Une reproduction explosive du printemps à l'automne

- ✓ Maturité sexuelle vers 2,5 mois
- ✓ 3 semaines de gestation
- ✓ Une portée = 4 à 6 petits
- ✓ 2 à 5 portées / an, voire plus selon conditions climatiques

2 adultes en mars

▶ une centaine de campagnols en octobre

x 50

Le campagnol terrestre :

- Longueur tête et corps : 12 à 22 cm , longueur de la queue : 6 à 11 cm ;
- Poids : 80 à 180 g ;
- Pelage : brun roussâtre à brun noirâtre dessus, passant progressivement au gris jaunâtre sur le ventre ;
- Tête volumineuse arrondie, attache tête et corps peu marquée, yeux bruns et petits ;
- Oreilles courtes.



Campagnol terrestre

(Crédit Photo : S.CHAMPAGNOL- FDGDON87)

Rappel sur l'alimentation

Le campagnol terrestre est un rongeur souterrain qui se nourrit essentiellement de la racine des plantes, avec une prédilection pour les végétaux présentant des racines à pivots (pissenlits, rumex, ...). A l'approche de l'hiver, il fait des réserves de racines qu'il empile dans ses galeries et il n'est pas rare de trouver des bouchons de plusieurs dizaines de centimètres de longueur dans son réseau souterrain.

Attention, il peut également se nourrir des racines de jeunes arbres fruitiers.

Racines de pissenlits extraites d'une galerie de campagnol terrestre

(Crédit Photo : S.CHAMPAGNOL- FDGDON87)



Période de risque et seuil indicatif de risque

Le risque de dégât est présent toute l'année. En effet, de par son mode de vie et son régime alimentaire, le campagnol terrestre cause des dégâts dès son apparition. Malgré cela, la période de risque la plus critique s'étend de la fin du printemps à la fin de l'automne (période de « récolte » des prairies).

On estime sur prairie que le seuil de nuisibilité est atteint lorsque les populations atteignent 200 individus/ha.

Surveiller vos prairies tout au long de l'année pour identifier les premiers signes distinctifs de présence du campagnol terrestre.



• Situation en Limousin : bilan des observations du réseau

Méthode d'évaluation

Afin de suivre de manière identique les populations de campagnols terrestres sur notre région, les résultats (exprimés en pourcentage d'infestation) sont mesurés en suivant la méthode de comptage dite « méthode indiciaire ».

Cette méthode s'applique aux trois ravageurs principaux des prairies que sont le campagnol terrestre, le campagnol des champs et la taupe. Elle est reprise par l'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone.

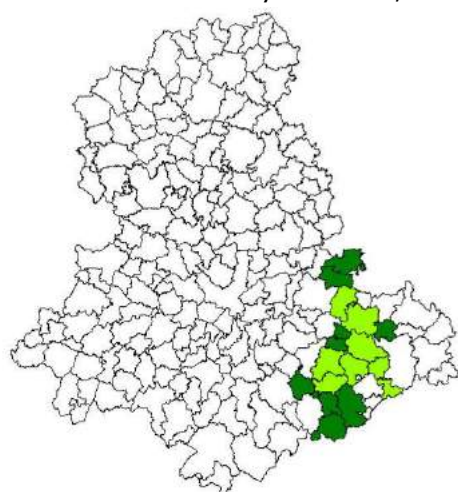
• HAUTE-VIENNE (87)







La présence de campagnols terrestre sur le département de la Haute-Vienne concerne toujours l'ensemble des communes des cantons d'Eymoutiers, Châteauneuf-La-Forêt, sur les communes de Glanges, La Porcherie, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Vitte-sur-Briance pour le canton de Saint-Germain-les-Belles et les communes de Champnetery, Sauviat-sur-Vige, Moissanes, Saint-Denis-Des-Murs, pour le canton de Saint-Léonard-de-Noblat.

La répartition géographique du campagnol terrestre en Haute-Vienne ne semble pas avoir évoluée.

Pour le canton d'Eymoutiers, les observations sur les parcelles de référence font part d'un état sanitaire globalement satisfaisant avec peu d'observations de tumuli frais et des pourcentages d'infestations compris entre **0 et 9 %**.

Pour le canton de Châteauneuf-La-Forêt, les observations concluent sur des densités basses et n'évoluant pas, avec des indices allant de « **absence de présence** » à « **densité faibles** ».



	Secteurs non prospectés	
	Absence d'indice de présence (note 0)	0%
	Densité faible (note 0.5)	1% << 10%
	Présence significative (note 1)	11% << 36%
	Moyenne infestation (note 2)	37% << 66%
	Infestation généralisée (note 3)	< 66%

Cartographie des parcelles de références observées en Haute-Vienne au 14/07/16

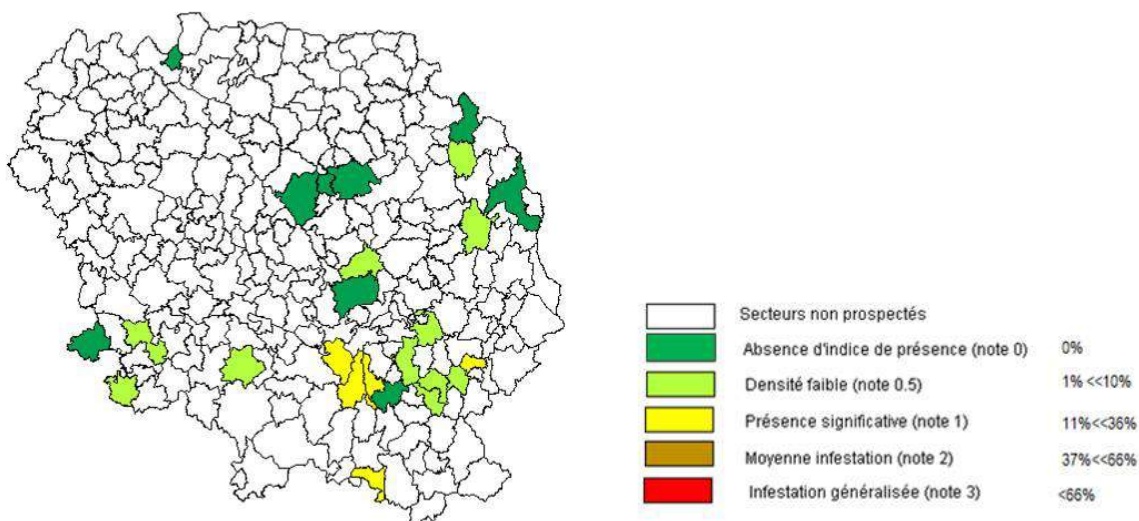
Pour le secteur de Saint-Germain-Les-Belles, les populations de campagnols terrestres sont toujours relativement basses puisqu'aucun indice de présence n'a été relevé sur les parcelles de référence.

Pour le canton de Saint-Léonard-de-Noblat, les observations ne nous indiquent aucune évolution des populations de campagnol terrestre puisque les pourcentages d'infestations sur les parcelles suivies ne dépassent pas **2 %**.

Evaluation du risque en Haute-Vienne

La situation sanitaire liée aux dégâts de campagnols terrestres semble stable depuis le printemps, avec des indices ne dépassant pas les « densités faibles ».

• CREUSE (23)



Cartographie des parcelles de références observées en Creuse au 30/10/16

Sur le secteur sud du département (cantons de Bourgneuf, Pontarion, Royère, Gentioux, Aubusson, Felletin, Crocq et La Courtine), les populations de campagnols terrestres ne semblent pas évoluer par rapport au printemps. Les parcelles ayant pu être observées montrent des densités allant de « **absence d'indices de présence** » allant jusqu'à une « **présence significative** », avec des PI allant de **0 à 30 %**.

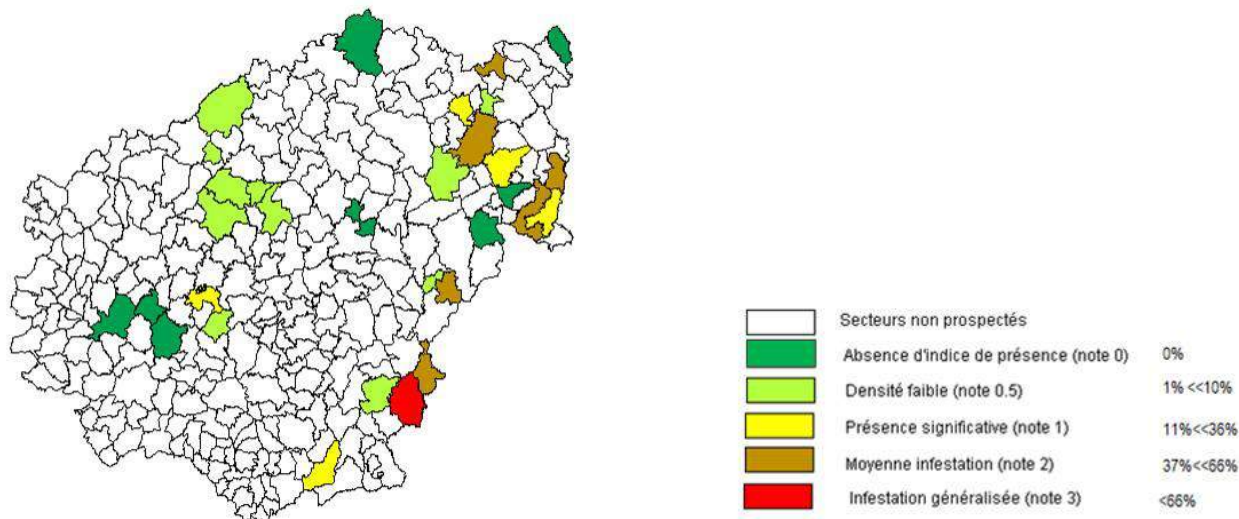
Sur les cantons limitrophes du Puy-de-Dôme (cantons de Auzances, Evaux, Chambon), on note sur les parcelles observées une stabilisation des populations avec des « **densités faibles** » comme c'était déjà le cas après les fauches de cet été 2016.

Sur le centre et le nord-est du département (canton de Aun, Chénérailles, Jarnages, Guéret, Boussac), on observe toujours peu de tumuli de campagnols, avec la plupart du temps des « **absences d'indices de présence** » et une parcelle avec « **densité faible** », soit des pourcentages d'infestation allant de **0 à 5 %**.

Evaluation du risque en Creuse

La situation sanitaire sur les prairies creusoises n'a guère évolué depuis le printemps. Seule la parcelle de la commune du Mas-d'Artige présente un pourcentage d'infestation relativement haut mais en légère diminution (30 % contre 50 % cet été 2016).

• CORREZE (19)



Cartographie des parcelles de références observées en Corrèze au 30/10/16

Sur les cantons du plateau de Millevaches (Bugeat, Meymac, Treignac, Sornac), les observations effectuées sur certaines parcelles de référence concluent à nouveau sur des « densités faibles » d'indices de présences de campagnols terrestres.

En Haute-Corrèze, sur les cantons de Bort-les-Orgues, Eygurande, Ussel et Neuvic, les observations réalisées montrent une très légère augmentation de l'activité des campagnols terrestres sur certaines parcelles par rapport à celle présente cet été. Sur ces zones, les indices varient de « **absence d'indice de présence** » à « **moyenne infestation** » de la parcelle, avec des PI compris entre **0 et 55 %**.

Pour les cantons de Saint-Privat, Mercœur et Argentat, et bien que la situation reste encore relativement préoccupante, il semble que la phase de déclin des populations, consécutive au pic de pullulation, soit entamée sur le secteur. Les parcelles de référence ayant pu être observées montrent toutes une diminution des pourcentages d'infestation, bien que qu'une parcelle de référence observée, sur la commune de Saint-Julien-aux-Bois, montre encore une « **infestation généralisée** ».

Pour les cantons d'Uzerche, Vigeois et Lubersac, la situation semble être relativement calme. En effet, les observations concluent sur des « **absences d'indices de présence** » sur l'ensemble des parcelles de référence observées. Il est à noter que, sur ce secteur, les populations semblent continuer à avancer avec une présence avérée sur les communes de Benayes et Montgibaud.

Sur les communes de la **zone de front** (Allasac, Sainte-Féréole et Sadroc), il semble que les populations soient là aussi très basses avec des « **absence d'indice de présence** » sur l'ensemble des parcelles observées.

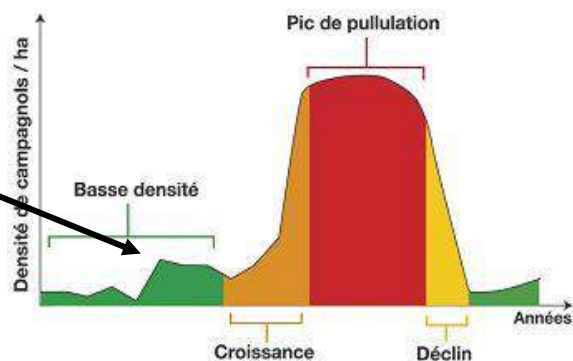
Evaluation du risque en Corrèze

L'état sanitaire des prairies de la Corrèze reste toujours préoccupant sur le secteur de la Xaintrie et du nord-est. Cependant, et comme le montrent les observations effectuées sur les parcelles de référence, il semblerait que la phase de déclin des populations soit entamée sur ces secteurs.

• SYNTHÈSE REGIONALE LIMOUSIN

La situation sanitaire relevée par les observations de la période automnale 2016 conclut sur une stabilisation des populations à des densités faibles, et ce sur une très large partie de la région. Il faut cependant rester prudent : la sécheresse de ces derniers mois a peut-être limité l'activité fouisseuse du campagnol terrestre.

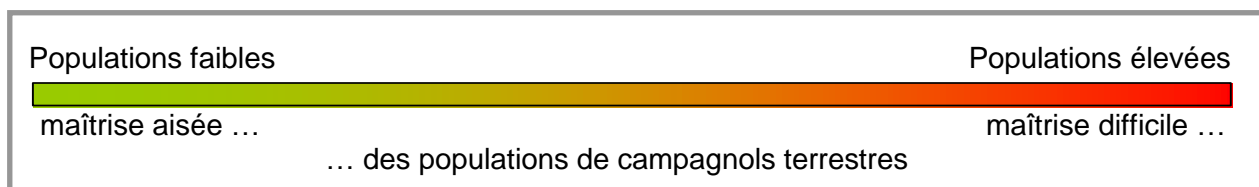
Situation été 2016 en
Limousin : **basse densité**



Il convient donc de rester prudent et de **surveiller** les populations sur l'ensemble des **secteurs** de la région.

limiter les effets du campagnol terrestre dans le temps

Cette partie du bulletin est consacrée à la présentation d'outils qui permettent d'intervenir tout au long de l'année pour limiter ou diminuer les risques de pullulation de campagnols terrestres sur les prairies. Il est important, quelle que soit la méthode utilisée, de procéder en basse densité de population, en particulier pour la lutte chimique qui est interdite (car inefficace) lorsque le nombre d'intervalles occupés rapporté au nombre total d'intervalles observés dépasse un sur trois. Il convient donc d'évaluer au mieux le niveau d'infestation de vos prairies.



• Mesures prophylactiques

Les différentes mesures prophylactiques présentées ne permettent pas de détruire les ravageurs, mais contribuent à en limiter le développement ; elles peuvent, et doivent, être combinées entre elles et s'inscrivent dans un processus de gestion à moyen et à long terme, quelles que soient les densités de populations :

- *Le travail du sol (labour) et rotation de culture* : permet de détruire les habitats des ravageurs ainsi que leurs sources de nourriture ;
- *Le piétinement par les troupeaux* : favorise la destruction des réseaux de galeries des campagnols et limite leur retour ;
- *Le broyage des refus* : limite les zones de refuge, favorise la prédation naturelle et facilite l'identification du ravageur ;
- *La sauvegarde et l'implantation de haies* : favorise l'habitat des prédateurs ;
- *L'implantation de nichoirs et perchoirs à rapaces* : favorise la prédation naturelle et le développement des prédateurs ;
- *Le piégeage ou tout autre procédé de destruction direct.*

• Les astuces du moment

L'une des actions les plus intéressantes à réaliser, à cette époque, est la **fauche des refus** derrière le dernier passage des animaux, on pourra ainsi favoriser une meilleure accessibilité aux prédateurs sur la parcelle.

Une autre action bénéfique à cette époque consiste à **poser des perchoirs à rapaces** dans les prairies lorsque les animaux vont être sortis des parcelles et que les refus auront été broyés ou fauchés.

Vous pouvez également, pendant l'hiver et lors de l'entretien de vos clôtures, pratiquer du piégeage sur les parcelles peu infestées.

Un couple détruit peut représenter près de 100 campagnols en moins sur l'année !

La lutte contre la taupe, par piégeage, permet également de limiter le déplacement des populations de campagnol terrestre (ces derniers se servant régulièrement des galeries de taupes pour se déplacer).

Taupe (*Talpa europaea*)

Éléments de biologie

- Forme cylindrique de 15 à 20 cm de long (tête + corps) ;
- Queue courte (2,5 à 3 cm) d'un aspect écailleux avec quelques poils ; elle joue un rôle important dans le déplacement et la recherche de nourriture, et reste toujours en contact avec la partie supérieure de la galerie ;
- Poids adulte de 60 à 120 gr.



Taupe européenne

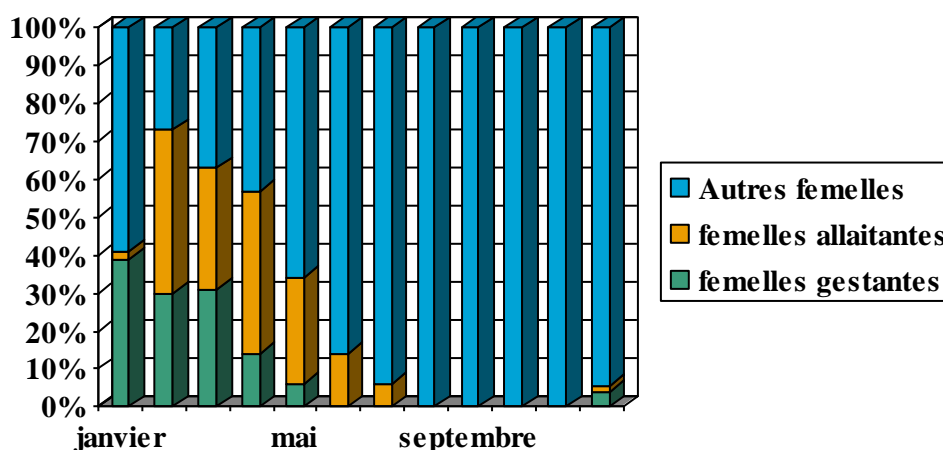
(Crédit Photo : S.CHAMPAGNOL-FGDON87)

Rappel sur l'habitat

- Prairies à sol meuble et frais ;
- Lisières de bois ;
- Forêts de feuillus ;
- Apprécie moins les terrains travaillés mais peut s'y installer à partir des périphéries ;
- Vit dans un réseau de galeries souterraines ;
- **Animal peu sociable et vivant en solitaire.**

Rappel sur la reproduction

Sa période de reproduction s'étend de décembre à mai. Sa gestation dure 28 jours. Le nombre de portée est de une par an, exceptionnellement deux. Il naît par portée, entre 2 et 4 petits. En 6 à 8 semaines les jeunes atteignent leur taille adulte, ils sont alors émancipés et vont s'installer dans leur propre terrier. La taupe atteint sa maturité sexuelle à l'âge de 11 mois.



Source : DRAAF Basse-Normandie – André VERGNAUD

Observations du réseau

La taupe est toujours présente sur la majorité des parcelles observées.

On a observé, cet automne, une activité très faible de l'animal sur les prairies. Cette activité faible étant probablement à imputer à la période de sécheresse qui persiste depuis le mois de juillet.

Période de risque

Les périodes de risque de dégâts de taupes dans les prairies se situent au printemps sur les prairies permanentes et en automne sur les prairies juste semées. En effet, durant cette période automnale, les parcelles fraîchement travaillées, ont tendance à faire remonter les vers de terre en surface et donc d'inciter les taupes à créer de nouveaux réseaux de galeries pour trouver de la nourriture.

Seuil indicatif de risque

La présence de taupinières dans les parcelles constitue une nuisance même en petit nombre.

Les monticules provoquent une altération des qualités des fourrages et des pâtures dès leur apparition, de plus ils peuvent engendrer une usure précoce du matériel. Cette présence est aussi problématique à cette époque dans les prairies nouvelles où la présence de taupinière peut gêner la levée des graines et créer une déstructuration du sol. Le seuil indicatif de risque dépend en fait de la volonté de l'agriculteur plus que du nombre de taupes présentes sur la parcelle (rarement plus de 10 individus/ha), mais on peut dire qu'une seule taupe/ha entraîne un risque sanitaire. Soit par l'altération des fourrages, soit par le réseau de galeries permettant à d'autres ravageurs de s'installer (campagnol terrestre et campagnol des champs).

Evaluation du risque – taupe

La période actuelle constitue un risque plus élevé de dégâts sur les parcelles nouvellement implantées. Il n'en demeure pas moins que la taupe n'étant pas un animal très prolifique, **les dégâts devraient se cantonner à quelques parcelles.**

Pour lutter contre les effets néfastes de cet animal, vous pouvez mettre en place du piégeage sur vos parcelles afin de diminuer directement le nombre d'animaux présents.

Cette technique, mise en place à cette période, permet souvent de capturer des femelles qui ne pourront plus élever leurs jeunes au printemps.

Campagnol des champs (*Microtus arvalis*)

Éléments de biologie

Le campagnol des champs est l'une des espèces de campagnol avec un taux de prolificité des plus importants, cependant son espérance de vie est d'à peine un an, et il est l'un des premiers maillons de la chaîne alimentaire.

Il se nourrit de plantes herbacées et de graines qu'il prélève à la surface du sol, mais il peut également se nourrir de racines et de radicules de jeunes arbres.

Le parcellaire limousin rend cette espèce relativement discrète dans notre paysage agricole, en effet, le nombre important de haies et le temps passé par ce campagnol à l'extérieur de ses galeries pour se nourrir favorise la prédation par les petits carnivores et les rapaces.

Attention à ne pas confondre campagnol des champs et campagnol terrestre.

La morphologie du campagnol des champs :

- Longueur tête et corps : 8-12 cm ;
- Poids : 15 à 50 g ;
- Pelage : dos brun jaunâtre à brun roussâtre. Ventre blanc grisâtre ;
- Tête : volumineuse arrondie. Oreilles, légèrement velues à l'intérieur, sont courtes mais émergent néanmoins du pelage ;
- Incisives : longues et légèrement courbes, larges de 0,5 mm chacune.



Campagnol des champs

(Crédit Photo : José Manuel Benito)

Au niveau des dégâts engendés, le campagnol terrestre fait des « taupinières », le campagnol des champs fait des petits trous reliés entre eux par un réseau de chemins.

Observation du réseau

Le campagnol des champs a été observé, cette période, sur la plupart des prairies suivies. Il est à noter que quelques foyers de campagnols des champs sont présents dans les anciens réseaux de campagnols terrestres.

Evaluation du risque – campagnol de champs

Le risque de dégradation des prairies reste minime en ce qui concerne ce rongeur, la surface des parcelles limousines et la présence de haies ou de bois étant un facteur limitant à son développement. Il n'en reste pas moins que la perte de fourrages peut être relativement importante lors d'une grosse attaque.

Le risque sanitaire pour les animaux et les hommes n'est pas à négliger non plus car le campagnol des champs peut être vecteur de nombreuses maladies notamment l'échinococcose alvéolaire et la leptospirose.

Enfin, l'importance des populations de campagnol des champs peut jouer un rôle dans le développement des populations de campagnol terrestre. La présence d'anciennes galeries de campagnol des champs facilite en effet l'implantation du campagnol terrestre qui n'a plus qu'à nettoyer ces réseaux.

RAPPEL REGLEMENTAIRE : LUTTE COLLECTIVE CAMPAGNOLS

L'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone, énonce les modalités d'organisation de la lutte collective contre le campagnol terrestre.

Cet arrêté s'applique également de façon limitative au campagnol des champs, au campagnol provençal, ainsi qu'au campagnol souterrain et au mulot sylvestre lorsqu'ils se trouvent mélangés aux espèces précitées.

L'arrêté définit les mesures de surveillance et les méthodes de luttés à mettre en place contre les campagnols, le type de produit utilisable, l'encadrement et la traçabilité des produits et les conditions d'utilisation des appâts.

Le nouvel arrêté fixe aussi les nouveaux seuils de traitement (7,5 kg à l'hectare maximum), ainsi que le seuil d'infestation au-delà duquel les traitements ne sont plus autorisés (1/3 des intervalles occupés sur la totalité de la diagonale de comptage de la parcelle).

Seuls les appâts prêts à l'emploi distribués par les GDON, et encadrés par l'Organisme à Vocation Sanitaire reconnu dans la région pour le domaine végétal (FREDON Limousin), sont autorisés pour la lutte collective contre les campagnols; le traitement doit alors être consigné dans le registre phytosanitaire de l'exploitant. Durant les deux semaines après le traitement, un suivi constant doit être réalisé par l'applicateur, afin de vérifier l'enfouissement correct des appâts et de constater l'absence d'effets non intentionnels sur la faune non cible.

Les différents produits que l'on trouve en vente libre sont souvent des « biocides », leur emploi est interdit sur les parcelles agricoles.

Vous pouvez retrouver l'ensemble du texte réglementaire sur le site de la DRAAF ALPC : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv>

ATTENTION, Arrêté sur l'obligation de surveillance et de lutte contre le campagnol terrestre pris sur les communes de Saint-Privat, Saint-Julien-aux-Bois et Rilhac-Xaintrie en Corrèze

**Renseigner vous auprès de votre OVS Végétal
(FREDON LIMOUSIN – www.fredon-limousin.fr – 05 55 04 64 06).**

Prochain bulletin : fin 2016 (Bilan)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes Prairie sont les suivantes : Chambres d'Agriculture de la Haute-Vienne et de la Corrèze, du GDS 23, des FDGDON 19/23/87 et leurs Groupements, de la FREDON du Limousin, et par les agriculteurs observateurs.